

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Cynthia Beaulieu

<https://www.cadre21.org/membres/6a6f8b081ef268ed7b2421cf>

Date d'obtention : 2022-04-05 16:42:42

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

On ne doit jamais regarder les images sur le cellulaire et lorsqu'une situation est en lien avec le sextage utiliser la trousse (grilles) afin de déterminer la nature des images et de la situation à traiter. Ne pas interroger la personne suspectée dans cette affaire laisser cela aux policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Savoir où je m'enligne lors de cas en lien avec le sextage et être certaine de bien faire les choses pour respecter la victime et ne pas compromettre l'enquête.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

surtout ne pas regarder les images et prendre le temps de poser les bonnes questions (grilles) afin de bien cerner la problématique et de poser les bonnes actions.